

TELEGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, dimanche 25 octobre 1812.

EXTÉRIEUR.

DANEMARCK.

Copenhague, 29 septembre.

Une nouvelle frégate nommée la *Rénus* a été lancée à peu ces jours-ci.

On ſavoit depuis long-temps que les Russes trahissoient la vérité ſans aucune eſpèce de ménagement dans leurs relations officielles, mais jamais ils n'avoient porté l'impudeur et l'effronterie auſſi loin qu'ils viennent de le faire dans la relation publiée par la Gazette de Saint-Petersbourg du 13 sept., de la grande bataille de la Moskwa. Nous venons de recevoir cette pièce vraiment curieuse, et nous nous empressons de la mettre ſous les yeux de nos lecteurs :

„ C'eſt dans la position de Mojaïsk que l'armée russe a accepté la bataille qui lui a été offerte par l'Empereur Napoléon.

„ Des combats continuels, que la nuit ſeule a interrompus, ont rempli les journées des 5, 6, et 7 septembre (nouveau ſtyle.)

„ C'eſt ſur l'aile gauche, commandée, en vertu d'une nouvelle diſpoſition, par le prince Bragation, que les principaux efforts de l'ennemi ſe ſont dirigés avec une perſévérance et un acharnement extraordinaires; mais les ſages diſpoſitions du prince Kutusow, qui y avoit poſté, dans la journée du 7, une maſſe de troupes conſidérable en embuſcade, a tourné et mis en déroute l'ennemi, au moment où il croyoit avoir tourné l'aile gauche de l'armée russe.

„ Ce matin, lorsque S. M. l'Empereur, à l'occaſion de ſa fête, alloit ſe rendre à l'église d'Alexandre Newski, il lui arriva, de la part du prince Kutusow, le plus beau bouquet, par la nouvelle que la victoire étoit enfin reſtée à l'armée russe.

„ Les détails ne ſont pas connus juſqu'ici. L'ennemi a dû céder le champ de bataille, et ſ'eſt retiré de pluſieurs werſtes. Il eſt en pleine déroute, et nos troupes le pourſuivent.

„ Un grand nombre de priſonniers et de canons ſont tombés au pouvoir du vainqueur. Le prince Bragation eſt bleſſé par une balle à la coiffe.

„ Il a été chanté ſur-le-champ un *Te Deum* ſolennel. Le prince Kutusow a été nommé maréchal de l'Empire, et a reçu une gratification de 100,000 roubles. S. M. a fait diſtribuer cinq roubles à chacun de nos braves. On attend les détails de cette victoire mémorable.

(Jour. de l'Emp.)

INTÉRIEUR.

EMPIRE FRANÇAIS.

Paris, le 13 octobre.

22.º BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Moscou, le 27 septembre.

Le conſul général Leſſeps a été nommé intendant de la province de Moscou. Il a organisé une municipalité et pluſieurs comiſſions toutes composées de gens du pays.

Les incendies ont entièrement ceſſé. On découvre tous les jours des magasins de ſucre, de pelleteries, de draps etc.

L'armée ennemi paroît ſe retirer ſur Kalouga et Toula. Toula renferme la plus grande fabrique d'armes qu'ait la Russie. Notre avant-garde eſt ſur la Pakra.

L'Empereur eſt logé au palais impérial du Kremlin. On a trouvé au Kremlin pluſieurs ornemens ſervant au ſacre des Empereurs, et tous les drapeaux pris aux Turcs depuis cent ans.

Le tems eſt à peu-près comme à la fin d'octobre à Paris. Il pleut un peu, et l'on a eu quelques gelées blanches. On aſſure que la Moskwa et les rivières du pays ne gèlent point avant la mi-novembre.

La plus grande partie de l'armée eſt cantonnée à Moscou, où elle ſe remet de ſes fatigues.

(Monit.)

— Les perſonnes qui ſ'imaginent connoître la Russie parce qu'elles ont lu les éloges intéreſſés que certains écrivains du dernier ſiècle ont prodigués aux institutions de Pierre-le-Grand et de Catherine II, ont pu être étonnées en liſant les derniers Bulletins de la grande armée. Les récits des voyageurs qui n'ont vu la Russie que dans Saint-Petersbourg, ont auſſi contribué à donner ſur ce pays des notions peu conformes à la vérité. On croit aſſez communément que dans l'eſpace d'un ſiècle il a fait des progrès vers la civilisation et ſ'eſt élevé au niveau des autres contrées de l'Europe. Il entroit dans la politique des monarques ruſſes de répandre cette idée afin de diminuer les alarmes que devoient naturellement exciter chez les autres nations le voiſinage ou l'approche graduelle d'un peuple barbare. C'eſt par ce motif qu'ils avoient attiré dans leur nouvelle capitale une foule d'étrangers qui cultivoient les arts, élevoient des monumens, ſoutenoient juſqu'à un certain point l'apparence d'une ville européenne. Il eſt certain cependant qu'on peut comparer les progrès de cette civilisation à peine ébauchée à ces décorations de théâtre qui de loin nous représentent des édifices, de beaux monumens d'architecture, et qui, vues de près, n'offrent plus à nos regards que des traits informes et des eſquisses groſſières.

Les lumières ne pouvoient pénétrer dans la maſſe d'une nation diviſée en deux claſſes, dont la plus nombreuſe et la plus utile appartient à l'autre de la même manière qu'un troupeau de bétail appartient parmi nous à celui qui vient de l'acheter. Auſſi les ruſſes ſont-ils aujourd'hui tels qu'étoient leurs ancêtres il y a cent ans. En liſant les proclamations de leurs gouverneurs, les prières burleſques de la *banche d'or* et les détails de toutes les cérémonies ſuperſtitieuſes avec les quelles ils ſ'efforcent d'enflammer le fanatiſme du peuple, on ſe rappelle qu'ils employeroient les mêmes moyens lorsque Charles XII, qui auroit renverſé le trône des czars, ſ'il eût montré autant de prévoyance et de ſageſſe que de bravoure, luttoit avec une poignée d'européens contre les forces réunies de leur empire. La farce moderne de S. Serge et des *opérateurs de*

miracles, peut être comparée à l'ancienne comédie de S. Nicolas. Voltaire nous a transmis les vœux publics qu'ils adressèrent au patron de la Russie après la journée de Narva. „O toi, qui es notre consolateur perpétuel dans toutes nos adversités, grand S. Nicolas, infiniment puissant, par quel péché t'avons-nous offensé dans nos sacrifices, génuflexions, révérences et actions de grâces, pour que tu nous aies ainsi abandonnés? Nous avons imploré ton assistance contre ces terribles, insolens, enragés, épouvantables, indomptables destructeurs, lorsque comme des lions et des ours qui ont perdu leurs petits, ils nous ont attaqués, effrayés, blessés, tués par milliers, nous qui sommes ton peuple. Comme il est impossible que cela soit arrivé sans sortilège et enchantement, nous te supplions, ô grand S. Nicola, d'être notre champion et notre porte-étendard, de nous délivrer de cette foule de sorciers, et de les chasser bien loin de nos frontières avec la récompense qui leur est due. „

En comparant cette prière à la lettre que l'archevêque de Moscou adressoit à l'empereur Alexandre, en lui envoyant l'image de S. Serge, on doit avouer que la raison a fait peu de progrès parmi les russes, et que ceux qui nous parlent de leur civilisation sont des observateurs bien superficiels ou d'une évidente mauvaise foi.

Tout dans la nation russe porte encore l'empreinte de l'origine tartare de ses peuples. Les discours, les *épîtres amicales*, les proclamations des autorités civiles et militaires nous offrent cette exagération orientale qu'on remarque dans les productions des arabes et des turcs. Il n'y a dans tout cela rien d'Européen, rien de cette décence et de cette noblesse qui sont le produit de la civilisation et du progrès des connaissances humaines. La Russie est de dix siècles en arrière de l'Europe.

S'il étoit besoin d'en donner une nouvelle preuve, nous citerions l'horrible événement qui a détruit cette vaste capitale, que les russes nommoient la *Nouvelle Jérusalem*. Au lieu de la défendre ils l'ont incendiée; et Bastopchin, dont le nom sera désormais une injure, n'a pas craint de dévouer à la mort la plus cruelle trente mille de ses compatriotes blessés au champ d'honneur. Il y a dans ce crime un caractère de férocité qui révolte l'imagination. Les sauvages habitans des forêts américaines brûlent leurs ennemis; mais ils n'ont jamais livré aux flammes leurs propres guerriers. Il étoit réservé à un russe de donner au monde le premier exemple d'un tel forfait.

Lorsqu'on pense que la Russie, appuyée d'un côté sur la mer Noire, de l'autre sur la Baltique, et adossée aux bornes du monde, s'avance depuis un siècle sur l'Europe civilisée avec ses hordes innombrables de calmouks, de cosaques de baschirs et autres tribus nomades de la Tartarie, on éprouve un vif sentiment de reconnaissance et de vénération pour le génie prévoyant et tutélaire qui les refoule dans leurs déserts, et oppose au torrent de la barbarie une digue qu'elle ne pourra jamais franchir. Les victoires de S. M. l'Empereur sont des victoires européennes; ce sont les succès du bon sur le mauvais génie. L'*Arimans* du Nord restera enchaîné sur ses montagnes de glace, tandis que les arts, consolateurs de la vie, conviendront l'Europe d'un éclat immortel, que la marche de l'esprit humain deviendra plus sûre et plus rapide, et que des siècles de paix et de gloire effaceront jusqu'au souvenir des sacrifices devenus nécessaires pour arriver à ces grands résultats.

(Jour. de Paris.)

PROVINCES ILLYRIENNES.

Laybach, le 24 octobre.

NAPOLÉON, Empereur des Français, roi d'Italie, etc.

La Commission de Liquidation instituée par les Décrets impériaux du 15 avril 1811, et du 16 février 1812.

Vu les états extraits et relevés sur les registres de la Chambre des comptes des sommes arriérées restantes dues sur les transports pendant l'année 1809 et antérieures

S A V O I R :

Somme avancée par la caisse des états de la Carniole pour le remboursement des entrepreneurs et qui n'a pas encore été répartie sur la province, montant à . . .	Fr. C. 29,136. 01
--	----------------------

Le montant liquidé des comptes présentés par les entrepreneurs des cercles de Laybach et Adelsberg pour l'exercice de 1809	65,357. 67
--	------------

Total à répartir . . .	94,493. 68
------------------------	------------

Compris dans les états Suivans:

N.° 4 Cercle de Laybach . .	36,957. 43	}	94493,68
N.° 5 idem d'Adelsberg . .	14,320. 99		
N.° 6 idem de Neusdt . . .	43,215. 26		

Au total quatre vingt quatorze mille, quatre cent quatre-vingt treize francs soixante huit centimes.

Vu les anciennes lois et réglemens existans sur la matière, et considérant que les frais de transport militaires anciennement exécutés par les communes avoient été mis en entreprises, que les fonds à payer aux entrepreneurs, étoient avancés par les états et recouvrés ensuite par voie de contributions sur les diverses Seigneuries qui en faisoient la répartition entre leurs vassaux.

Considérant que les nouveaux arrondissemens communaux comprenant plusieurs Seigneuries ou fractions de Seigneuries, il seroit impossible d'en faire la répartition par arrondissement de perception.

Que d'ailleurs les rôles cadastraux d'après lesquels s'établissent les répartitions sont encore entre les mains des Seigneurs et qu'ils leur sont indispensables pour régler ce qui concerne l'arriéré dû sur les anciennes impositions, dont aux termes des lois, ils étoient personnellement responsables.

A R R Ê T E.

Chapitre Ier

Les sommes dues à l'état pour avances relatives aux transports militaires dans la province de Carniole pendant les années 1809 et antérieures et pour remboursement de leurs frais aux entrepreneurs des cercles de Laybach et Adelsberg, pendant l'année 1809, demeurent établies à celle totale de quatre vingt quatorze mille quatre cent, quatre vingt treize francs soixante huit centimes.

Chapitre II.

Cette somme sera répartie entre les Seigneuries des trois cercles de Laybach, d'Adelsberg et de Neustadt, conformément aux tableaux ci joint.

Chapitre III.

La sous répartition entre les contribuables aura lieu conformément aux anciens usages, et elle sera faite par

les ci-devants Seigneurs, chacun pour leur Seigneurie respective d'après les états cadastraux qu'ils ont entre leurs mains.

Chapitre IV.

Dans la quinzaine qui suivra la publication du présent arrêté les ci-devants Seigneurs devront établir les rôles de répartition.

Ces rôles signés par eux seront transmis au subdélégué qui les fera passer à l'Intendant avec ses observations.

Chapitre V.

L'intendant les transmettra également avec les observations à la commission de liquidation pour être vu et vérifiés par elle.

Chapitre VI.

A l'égard des Seigneuries qui se trouveront aujourd'hui, entre les mains du domaine; les directeurs seront chargés d'en faire établir la répartition, par les receveurs d'après les rôles cadastraux des seigneuries conformément aux dispositions des précédents articles.

Chapitre VII.

Les contribuables qui se seront déjà libérés entre les mains des ci-devants Seigneurs seront admis à le justifier par la représentation de leurs carnets, auquel cas le Seigneur sera lui même responsable.

Chapitre VIII.

Les ci-devants Seigneurs qui auroient déjà prélevés sur les habitans, le montant de la contribution seront tenus d'en faire la déclaration et de solder le montant des côtes, sous peine d'être, considérés comme retentionnaires des deniers publics et poursuivis suivant toutes les rigueurs des lois.

Chapitre IX.

Les rôles de répartition définitivement arrêtés par la commission seront rendus exécutoires par le Comte de l'Empire Intendant général, président de la commission. Il en sera transmis aux directeurs des domaines, qui en feront opérer le recouvrement par les receveurs.

Chapitre X.

Les receveurs des domaines ouvriront dans leurs bordereaux un compte à part de ces produits, Le versement qu'ils en feront dans les caisses du receveur général en contiendra une imputation spéciale.

Chapitre XI.

La totalité du recouvrement devra être faite avant le 1. Janvier 1813 les directeurs des domaines, rendront comptes tous les mois à monsieur l'Intendant général de la marche du recouvrement.

Chapitre XII.

Les employés des domaines prendront contre les contribuables en retard, les mêmes formes et les mêmes modes de poursuite que pour les contributions.

Fait en commission de Liquidation le 12 Juillet 1812.

Signé le comte CHABROL.

Le baron GARAGNIN. Le baron LICHTENBERG.

A V I S.

Le Directeur de l'enregistrement et des Domaines à Laybach, informe que S. E. le ministre des finances a

rendu le 7 avril dernier une décision conçue en ces termes.

Art. 1.^{er} Tout œuvre non périodique de musique, qui ne contiendra pas plus de deux feuilles entières de papier d'une dimension au moins de vingt-trois décimètres carrés, ne peut être gravé ou imprimé que sur du papier timbré, d'après la loi du 2 floréal an 6. sous les peines portées par les articles 60 et 61 de la loi du 9 vendemiaire de la même année.

Art. 2. Il est accordé aux graveurs et marchands de musique un délai d'un mois à compter du jour de l'avis qui leur sera donné directement, ou de son insertion dans le journal du département pour faire timbrer sans amende moyennant le paiement des droits simples les œuvres non périodiques de musique qui ne contiendroient pas plus de feuilles entières de papier de la dimension désignée, et passé ce délai, les contraventions qui ont été commises et non réparées, seront constatées par des procès verbaux et les contrevenants poursuivis pour être condamnés aux peines portées par la loi du 9 vendemiaire an 6.

Art. 3. A compter du jour de la réception de la présente décision, les directeurs et préposés de l'administration des postes refuseront de recevoir les œuvres non périodiques de musique qui ne seroient pas timbrés et qui seroient assujettis au timbre.

D'après la dite décision le Directeur soussigné invite toutes les personnes qu'elle concerne de vouloir bien s'y conformer pour éviter les peines que leur contravention leur feroit encourir d'après les mesures prises pour les constater.

Laybach, le 1.^{er} octobre 1812.

Le Directeur de l'Enregistrement.
et des Domaines.

B E L L O C.

A V I S.

Le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines de Laybach prévient que S. E. le ministre des finances a rendu le 25 août dernier la décision suivante.

Art. 1.^{er} Les imprimeurs ne peuvent d'après la loi du 6 prairial an 7, et l'avis du conseil d'état du 28 messidor an 9, sous les peines portées par cette loi, imprimer que sur du papier timbré des Catalogues de livres qu'elle qu'en soit l'étendue, et qu'il soient destinés à être placés sur des couvertures de livres ou Journaux, à y être joints de toute autre manière ou à être livrés séparément.

Art. 2. Les libraires ne peuvent sous les mêmes peines, vendre ou délivrer gratis des catalogues de livres s'ils ne sont pas timbrés.

Art. 3. Il est défendu de nouveau aux préposés des postes de faire partir des catalogues de livres qui ne seroient pas timbrés; et il leur est recommandé de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer si les ouvrages ou journaux qui leur seront présentés, contiennent des Catalogues non timbrés.

Art. 4. Enfin pendant le mois à dater de l'insertion de la présente décision dans le journal du département, les imprimeurs et libraires pourront faire timbrer moyennant le paiement des droits simples, sans amende, les catalogues des livres qui auroient été imprimés sur papier non timbré; mais passé ce délai, les contraventions qui auront été commises et qui n'auront pas été réparées seront constatées par des procès verbaux, et les contrevenants

seront poursuivis pour être condamnés aux peines portées par la loi du 6 prairial an 7 ci-dessus citée.

En conséquence, le Directeur susdit invite toutes les personnes désignées dans cette décision de vouloir bien s'y conformer pour éviter les peines que leur contravention leur feroit nécessairement encourir, d'après les mesures qu'il est chargé de prendre pour le faire constater.

Laybach, le 1.^{er} octobre 1812.

Le Directeur de l'Enregistrement,
et des Domaines.

B E L L O C.

A V I S

On a l'honneur de prévenir le public que le 3 novembre prochain, l'adjudication de la fourniture des vivres de la Marine, aura lieu au rabais, à Trieste. On pourra prendre connoissance du cahier des charges, au bureau de la Marine.

V A R I E T É.

Comp-d'œil sur la guerre de Russie.

On a beaucoup vanté le mot de Trivulce à Louis XII: „ Pour faire la guerre avec succès, il faut 1.^o de l'argent, „ 2.^o de l'argent, 3.^o de l'argent. „ Combien me semble plus juste et plus noble la maxime que professoit Annibal, qu'adopta Frédéric; et dont nous a fait voir tant de fois l'application éclatante le héros qui les surpassa l'un et l'autre: „ *C'est à la guerre à nourrir la guerre.* „ Une nation doit-elle commencer par se fouler elle-même pour tirer vengeance de celle qui a délié ses armes? et n'est-ce point sur ses adversaires que doit retomber tout le poids de la lutte où ils la forcent de s'engager? La première attention, le premier devoir du chef d'un grand peuple est donc de rendre inviolable et sacrée la terre qu'il habite. Depuis que nous avons vu réaliser parmi nous le vœu que formoit Alexandre en fermant les yeux, depuis que le sceptre et l'épée de la France ont été remis aux mains du plus digne, avons-nous craint pour la sûreté de nos frontières? La guerre, et tous les fléaux qu'elle traîne à sa suite, ont-ils pénétré sur le sol que protège son bras puissant? Il lui a suffi de se montrer pour les renvoyer sur le territoire de l'ennemi présomptueux qui nous les apportoit.

Vainement cet ennemi a mis son espoir dans l'immensité des distances. L'âge moderne étoit destiné à voir revivre les tems de Cyrus et d'Alexandre. Le héros des Français s'est armé; „ Le voyez-vous, ce conquérant? „ Avec quelle rapidité il s'élève de l'Occident comme par „ bonds, et ne touche pas à terre. Il ne s'avance que par „ vives et impétueuses saillies; il n'est arrêté ni par mon- „ tagnes, ni précipices. A la vue de son ennemi il s'est „ animé; il l'abat, il le foule aux pieds; nul ne le peut „ défendre des coups qu'il lui porte; ni lui arracher sa „ proie (1). „

Soixante-dix jours à peine se sont écoulés depuis que la première baïonnette française a brillé aux yeux des Rus-

(1) Bossuet, oration funèbre du grand Condé.

ses, déjà l'aigle de Napoléon plane au-dessus de l'antique palais des czars. Pour la première fois les enfans de la Seine, de la Loire et du Rhône, pénètrent dans des régions à peine connues de leurs pères. Mais les fils des Gaulois qui mirent Rome en cendres, ne crient plus comme leurs ancêtres: *Malheur aux vaincus!* Jamais la civilisation ne remporta une plus belle victoire sur la barbarie. Ce sont les vainqueurs eux-mêmes qui sauvent les vaincus de leur propre fureur. Un sujet du maître des Russes ose vouloir que Moscou périsse, et l'armée du monarque français arrête cette superbe cité à la destruction! Cessons un moment de suivre son vol rapide: que nos yeux éblouis de tant de gloire, se détournent du camp de nos légions victorieuses pour contempler avec plus de calme les dispositions savantes qui préparoient leur triomphe et qui leur en assurent le prix. Voyons encore avec une admiration nouvelle *la guerre nourrir la guerre.* C'est sur le théâtre même des exploits de nos armées, qu'il faut exposer aux regards jaloux de nos rivaux, les ressources immenses que nous offre le pays conquis, et toutes celles dont leur position prive désormais l'ennemi qu'elles chassent devant elles.

Aussitôt que tout espoir de conserver la paix fut évanoui sans retour, les armées destinées à soutenir la cause de l'Europe contre les nouveaux alliés de l'Angleterre, furent mises en mouvement. Campées dès le premier jour sur le territoire de l'ennemi, elles formèrent une chaîne non interrompue depuis l'embouchure du Niemen jusqu'aux sources de Bug. C'est de cette base de cent cinquante lieues d'étendue que se sont élevées toutes les lignes d'opération qui se réunissent aujourd'hui à Moscou, point central vers lequel les dirigeoit l'âme de ce grand mouvement. Tous les corps qui y ont pris part n'ont cessé de conserver entre eux la connexion la plus intime. Ainsi, depuis les frontières de l'Empire russe jusqu'à son antique capitale, les troupes rassemblées sous les aigles françaises ont déjà franchi un espace de plus de deux cents lieues, dont tous les points correspondent à-la-fois avec la base et avec le sommet des lignes d'opérations.

Mais quelque précieuse que soit pour le vainqueur cette vaste portion des domaines de son ennemi, quelque précieuse que la perte en soit pour le vaincu, ce n'est que du moment actuel que ce dernier va commencer à sentir toute la profondeur de ses blessures, tout le danger de sa situation. Il est facile de nous en faire un tableau exact:

(La suite au numero prochain.)

LOTÉRIE IMPÉRIALE D'ILLYRIE.

ROUE DE LAYBACH.

Tirage du 14 octobre 1812.

5 — 47 — 1 — 58 — 14

ROUE DE TRIEST.

Tirage du 19 octobre 1812.

62 — 40 — 36 — 26 — 10